

« Station verte de vacances »

OBJET:

COMPTE RENDU

V/Réf.:

## DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

N/Réf.:

Séance du jeudi 14 avril 2016

Le Conseil Municipal ordinaire de la Commune de Breil sur Roya s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le 14 avril 2016 à 18H00 sous la présidence de Monsieur André IPERT Maire de Breil sur Roya.

Etaient présents: M. André IPERT Maire, M. Mario AMERIO 1er Adjoint, M. Pippo OLIVERI Adjoint, Mme Renée GIORDANO Adjointe, M. Michel MASSEGLIA Adjoint, M. Gilbert COTTALORDA Conseiller Municipal, Mme Angèle VERAN Conseillère Municipale, Mme Sylvia GOSSMANN Conseillère Municipale, Mme Bernadette CAUDRON Conseillère Municipale, M. Abid BOUKHADRA Conseiller Municipal, Mme Gisèle COTTALORDA Conseillère Municipale, M. Jean-Marie MINOTTO Conseiller Municipal, Mme Christelle ABIDOS Conseillère Municipale, M. Michel BRAUN Conseiller Municipal, M. Joseph REY Conseiller Municipal, Mme Marie-Lou ALLAVENA Conseillère Municipale, M. Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal, Mme Danièle GASTALDI Conseillère Municipale.

**Etait excusée :** Mme Laurence FORESTIER Adjointe qui donne procuration à M. Gilbert COTTALORDA Conseiller Municipal.

<u>Secrétaire de séance</u>: Mme Christelle ABIDOS Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire, remercie le public de sa présence et ouvre la séance ordinaire du Conseil Municipal à 18H00.

Appel des présents par Mme Christelle ABIDOS Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire, donne lecture aux membres du Conseil de la liste des décisions valant délibérations.

Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Communes.

1	29/03/2016	Convention de location d'un appartement à Mme Cécile GALICHET, masseur Kinésithérapeute.		
		La convention est établie pour la location d'un appartement sis au 1 <sup>er</sup> étage de l'école primaire Jean Moulin, pour un montant de 480 euros par mois charges comprises, à compter du 1 <sup>er</sup> mai 2016 pour une durée de 1 an renouvelable.		
2	31/03/2016	Convention avec l'association « Institut de la		
		Communication ».		
		La convention est établie dans le cadre de l'organisation d'une intervention « initiation à l'anglais » (TAP) pendant la période scolaire 2015/2016 à l'école primaire de Breil sur Roya.  Le tarif est fixé à 30 euros de l'heure.		
3	31/03/2016	Convention tripartite relative à la fourniture de repas pour les élèves de l'école Jean Moulin et les enfants du CLSH.		
		La convention est établie avec le Département des Alpes Maritimes et le Collège l'Eau Vive et défini les modalités de fourniture des repas aux enfants de l'école et du centre de loisir.  Tarifs: 3,84 € par repas pour les élèves 4,45 € par repas pour les adultes accompagnants		
4	31/03/2016	Convention tripartite relative à l'utilisation des locaux du collège l'Eau Vive.		
		La convention est établie avec le Département des Alpes Maritimes et le Collège l'Eau Vive et défini les modalités d'usage des locaux du Collège lors de la distribution des repas aux enfants de l'ALSH pendant les vacances scolaires.  Le tarif est fixé à 80 euros par jour.		
5	01/04/2016	Convention avec l'Association « Curieux de nature ».		
		La convention est établie dans le cadre de l'organisation d'une intervention « animation nature » (TAP) pendant la période scolaire 2015/2016 à l'école primaire de Breil sur Roya. Le tarif est fixé à 30 euros de l'heure.		

6	04/04/2016	Convention avec l'Association « Les Amis de Piène ».			
		La convention est établie avec l'association qui participe au financement de la réhabilitation du clocher de l'église Saint Marc au hameau de Piène Haute pour un montant de 12 000 euros.			
7	04/04/2016	Monsieur Benjamin COLLET.			
		L'avenant met fin à la location d'un appartement sis 394 route Saint Pierre à Monsieur Benjamin COLLET à compter du 28 avril 2016.			
8	05/04/2016	Convention avec la société TRANSDEV ALPES MARITIMES pour la desserte des cantines et du marché.			
		La convention est établie avec la société TRANSDEV ALPES MARITIMES qui effectue le ramassage scolaire le midi en période scolaire et effectue le transport des habitants qui souhaitent se rendre au marché 2 matins par semaine.  Tarifs:			
		<ul> <li>41,21 € par jour de cantine</li> <li>47,68 € par jour pour le marché en période scolaire</li> <li>94,00 € par jour pour le marché en période de vacances scolaire</li> </ul>			

# Approbation du Procès-Verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2016.

**Monsieur Joseph REY** Conseiller Municipal demande que soit modifiée la dernière phrase du procès-verbal qui reprend ses propos :

« Monsieur Joseph Rey s'est rendu au conseil d'administration des Communes Forestières ou il a été précisé que les coupes vont être martelées et mises dans le catalogue des ventes et ne pourront plus être retirées. »

**Monsieur le Maire**, propose que soit inscrit, tel qu'il a été rapporté par M. Joseph REY, la modification au PV de la séance du 3 mars 2016.

Le compte-rendu du Conseil Municipal ordinaire du 3 mars 2016 est ainsi modifié et **adopté à l'unanimité**.

## EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire évoque la grande difficulté dans laquelle la commune se trouvait l'an dernier lors du vote des budgets prévisionnels de 2015 et en particulier pour le budget Eau et Assainissement, en déficit en fonctionnement

et en investissement.

Cette année, la situation financière s'est légèrement améliorée mais les efforts qui ont été fournis jusqu'à présent doivent être poursuivis. L'augmentation des impôts en 2015, la baisse des charges salariales et des indemnités des élus, les économies sur le téléphone, l'entretien des bâtiments, ou encore la renégociation de la dette ont permis de réduire significativement les dépenses de fonctionnement.

Cette année, le report en section de fonctionnement est de 286 033,00 € alors qu'il était de 644 000,00 € l'an dernier.

M. Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal fait remarquer que l'annuité de la dette a augmenté en raison de nouveaux emprunts.

**Monsieur le Maire** rappelle qu'un emprunt a été contracté pour rembourser la ligne de trésorerie de 250 00,00 € échue en 2012, qui pénalisait encore la commune par le paiement d'intérêts et de pénalités.

De même, 2 prêts-relais d'un montant global de 355 000,00 € qui arrivaient à échéance en 2016, ont été transformés en emprunt.

Un dernier emprunt a permis de financer le coût des travaux de sécurisation de l'immeuble sis 7 place Brancion – 29 rue Pasteur, pour un montant de 95 000,00€, sécurisation imposée par une décision du Tribunal Administratif de Nice.

## 1. BUDGET PRINCIPAL:

1-Approbation du Compte Administratif 2015

Présentation par Monsieur le Maire.

#### Vote

Abstention: 2 (M. Jean-Pierre BEGHELLI, Mme Danielle GASTALDI)

Contre: 0 Pour: 16

- Approbation du Compte de Gestion 2015

## Vote

Abstention: 2 (M. Jean-Pierre BEGHELLI, Mme Danielle GASTALDI)

Contre: 0 Pour: 16

## 2-Affectation du résultat 2015

Résultat à affecter : 260 908,88 €

Affectation en investissement : 111 524,51 € Report en fonctionnement : 149 384,37 €

#### Vote

Abstention: 1 (M. Jean-Pierre BEGHELLI)

Contre: 0 Pour: 18

## 3-Vote du taux des 4 taxes directes locales

En 2015 les taxes ont augmenté de 3 points, ce qui s'est traduit par une

hausse moyenne des impôts locaux de 20%.

Cette année, les taux restent inchangés mais l'Etat a augmenté les bases d'imposition, ce qui engendrera une augmentation pour les contribuables.

## Vote à l'unanimité

4- Approbation du Budget Primitif 2016 et de ses annexes budgétaires

Vote

Abstention: 1 (M. Jean-Pierre BEGHELLI)

Contre: 0 Pour: 18

Monsieur le Maire souhaite poursuivre l'assainissement des budgets en réduisant les dépenses et en cherchant de nouvelles recettes. Afin de ne pas avoir de mauvaise surprise, c'est le niveau bas des recettes qui a été pris en compte pour le budget primitif 2016.

Mme Bernadette CAUDRON Conseillère Municipale fait remarquer la baisse conséquente des recettes et donc l'importance de maîtriser les dépenses.

**Monsieur le Maire** informe également le Conseil Municipal que 74 139 € ont été prévus au budget pour faire fonctionner la piscine pendant 3 mois (été 2016).

L'ouverture annuelle n'est envisageable que si la CARF et le Conseil Départemental participent au financement des frais de fonctionnement (environ 190 000,00 €).

La commune envisage aussi d'améliorer l'utilisation de cette piscine avec de nouvelles prestations.

Deux emplois saisonniers seront recrutés pour la saison : un maitrenageur et une personne pour l'accueil et l'entretien des locaux.

**Monsieur le Maire** souligne la baisse des charges salariales et des frais assimilés : 123 192,00 € de moins qu'en 2015.

Concernant les dotations de l'Etat, elles passent de 729 000,00 € en 2015 à 630 000,00 € en 2016, soit une diminution de 99 000,00€

- M. Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal demande quels sont les résultats du recensement fait en début d'année et s'ils ont une incidence sur le montant des dotations.
- M. Jean-Pierre BEGHELLI se demande si ce recensement a été effectué correctement car il semble que de nombreuses personnes n'ont pas été recensées.

Monsieur le Maire attend de recevoir les chiffres officiels et explique la baisse (environ 200 personnes de moins qu'en 2011) par le nombre de décès croissant depuis plusieurs années, la mise en place du PPRN, la diminution du nombre de trains sur la ligne ferroviaire Breil - Vintimille, ou encore le nombre important de logements vétustes et donc inhabités du centre-ville.

**Monsieur le Maire** énumère les investissements prévus pour 2016 et en particulier les 115 000,00€ destinés à des travaux de voirie, subventionnés à hauteur de 92 000,00 € par la dotation cantonale : la réfection d'un mur de soutènement à la Maglia, 5 ralentisseurs et une campagne de goudronnage sont prévus pour 2016.

**Monsieur le Maire** informe le Conseil qu'il y a lieu de délibérer afin de demander au Conseil Départemental l'attribution de la dotation cantonale de 2016.

## 2. BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

1-Approbation du Compte Administratif 2015

Les charges salariales ont diminuées de 27 606,25 € et actuellement des agents de la commune sont détachés au service de l'Eau et Assainissement pour le faire fonctionner jusqu'à la mise en place du marché.

## Vote

Abstention: 1 (M. Jean-Pierre BEGHELLI)

Contre: 0 Pour: 18

- Approbation du Compte de Gestion 2015

#### Vote

Abstention: 1 (M. Jean-Pierre BEGHELLI)

Contre: 0 Pour: 18

2-Affectation du résultat 2015

Résultat à affecter : 204 894,52 €

Affectation en investissement : 147 240,16€ Report en fonctionnement : 57 654,36 €

Vote

Abstention: 1 (M. Jean-Pierre BEGHELLI)

Contre: 0 Pour: 18

3- Approbation du Budget Primitif 2016 et de ses annexes budgétaires

### Vote

Abstention: 1 (M. Jean-Pierre BEGHELLI)

Contre: 0 Pour: 18

## 3. BUDGET CRECHE

1-Approbation du Compte Administratif 2015

#### Vote

Abstention: 1 (M. Jean-Pierre BEGHELLI)

Contre: 0 Pour: 18

- Approbation du Compte de Gestion 2015

Vote

Abstention: 1 (M. Jean-Pierre BEGHELLI)

Contre: 0 Pour: 18

2-Affectation du résultat 2015

Résultat à affecter : 94 856,64 €

Affectation en investissement : 78 351,36 € Report en fonctionnement : 16 505,28 €

Vote

Abstention: 1 (M. Jean-Pierre BEGHELLI)

Contre: 0 Pour: 18

3- Approbation du Budget Primitif 2016 et de ses annexes budgétaires L'installation d'un auvent dans la cour de la crèche est prévue cette année pour un montant de 16 232,94 €.

Le revêtement de la cours nécessite aussi une remise en état et fera l'objet d'un investissement futur.

### Vote

Abstention: 1 (M. Jean-Pierre BEGHELLI)

Contre: 0 Pour: 18

5-Attribution d'une subvention d'équilibre au Budget crèche

Pour assurer le fonctionnement de la crèche, il convient d'attribuer une subvention d'équilibre de 93 934,90 €.

**Monsieur le Maire** fait remarquer le coût élevé de la subvention d'équilibre de la crèche pour la commune mais aussi l'importance d'un service de petite enfance pour les administrés.

Vote à l'unanimité

## 4. BUDGET CAMPING

1-Approbation du Compte Administratif 2015

## Vote à l'unanimité

- Approbation du Compte de Gestion 2015

## Vote à l'unanimité

2-Affectation du résultat 2015

Résultat à affecter : 4 770,93 €

Affectation en investissement: 4 770,93 €

Report en fonctionnement : 0 €

Vote à l'unanimité

3- Approbation du Budget Primitif 2016 et de ses annexes budgétaires Le budget du camping est très sommaire mais demeure malgré la Délégation de Service Public mise en place cette année.

## Vote à l'unanimité

5. Attribution d'une subvention d'équilibre au budget du CCAS.

**M Pippo OLIVERI** Adjoint informe le Conseil Municipal que le budget primitif du CCAS a été approuvé le 25 mars 2016 pour un montant de 158 000,00 €.

Monsieur le Maire propose d'allouer au CCAS une subvention de 35 000 €. Vote à l'unanimité

**6.** Subvention pour le ski de fond scolaire 2016 – 2017.

Suite à la demande écrite de M. Laurent MORO, Directeur de l'école primaire, pour effectuer 10 sorties de ski de fond à Castérino pendant l'année scolaire 2015-2016, **Monsieur le Maire** propose d'attribuer une subvention de 3 303 € à la Coopérative Scolaire Ecole Jean Moulin.

## Vote à l'unanimité

## 7. Subventions aux associations.

**M. Michel MASSEGLIA** Adjoint rappelle l'importance des associations qui participent à l'animation et au vivre ensemble dans la commune. Après avoir renseigné le conseil sur les principaux changements et les activités des 50 associations breilloises, **M. Michel MASSEGLIA** propose de voter le montant attribué pour chacune d'elle.

Après concertation avec les membres du conseil, **Monsieur le Maire** propose d'attribuer aux associations les montants suivants :

ADC CAMPE BOURGEMO	100,00 €	17 pour ; 2 contre (M. Rey, Mme Allavena)
A CRUELLA	500,00 €	Approuvé à l'unanimité
A STACADA	1 000,00 €	Approuvé à l'unanimité
ADTRB	8 860,00 €	Approuvé à l'unanimité
AMACCA DE LA ROYA	1 300,00 €	Approuvé à l'unanimité
AMIS DU RAIL	100,00 €	Approuvé à l'unanimité
APE	1 400,00 €	Approuvé à l'unanimité
AS ROYA	8 250,00 €	Approuvé à l'unanimité

BREIL ATHLETIC CLUB	1 000,00 €	Approuvé à l'unanimité
BIBLIOTHEQUE	1 300,00 €	Approuvé à l'unanimité
BOULE BREILLOISE	300,00 €	18 pour ; 1 ne participe pas au vote (M. Beghelli)
BRANDA	100,00 €	18 pour ; 1 ne participe pas au vote (M. Braun)
BREIL OUEN FESTA	8 700,00 €	18 pour ; 1 abstention (Mme Gossmann)
CANAL AGANDON CRABARESSA	500,00 €	Approuvé à l'unanimité
CANAL BANCAO	500,00 €	Approuvé à l'unanimité
CANAL DU MONT	500,00 €	Approuvé à l'unanimité
CANAL TUJAN	500,00 €	Approuvé à l'unanimité
CLUB DE L'OLIVIER	500,00 €	Approuvé à l'unanimité
COMITE DES FETES LIBRE	900,00 €	Approuvé à l'unanimité
COMPAGNIE DE L'ARPETTE	1 200,00 €	18 pour ; 1 ne participe pas au vote (M. Masseglia)
COUSINADE	200,00 €	18 pour ; 1 ne participe pas au vote (M. Beghelli)
CUMA	1 000 €	18 pour ; 1 ne participe pas au vote (M. Amerio)
DREAM ROYA ZUMBA	400,00 €	Approuvé à l'unanimité
ECHO DU LAC	1 000,00 €	Approuvé à l'unanimité
ECO MUSEE	600,00 €	18 pour ; 1 ne participe pas au vote (M. Braun)
FELIX FELIS	400,00 €	Approuvé à l'unanimité
FIL EN AIGUILLE	500,00 €	Approuvé à l'unanimité
HAND BALL	500,00 €	Approuvé à l'unanimité
JUDO CLUB	900,00 €	Approuvé à l'unanimité
MULTIPRISE	300,00 €	Approuvé à l'unanimité
ROYA COMPET AUTOMOBILE	400,00 €	Approuvé à l'unanimité
SIGNES	700,00 €	Approuvé à l'unanimité
SOCIETE DE CHASSE LA GRIVE	700,00 €	18 pour ; 2 contre (M. Beghelli, Mme Gastaldi)
TERRE CYAN	200,00 €	Approuvé à l'unanimité
TITRE PROVISOIRE	1 000,00 €	18 pour ; 1 abstention (M. Beghelli)

TWIRLING ECHO DU LAC	1 300,00 €	Approuvé à l'unanimité
VEILLEURS DE VIE	700,00 €	Approuvé à l'unanimité
VELO CLUB	1 600,00 €	Approuvé à l'unanimité

8. Information sur le renouvellement de la ligne de trésorerie.

**Monsieur le Maire** informe le Conseil Municipal du renouvellement de la ligne de trésorerie à hauteur de 500 000,00 € pour une durée de 1 an au taux annuel de 1,50% afin de palier au besoin ponctuel de trésorerie.

9. Acquisition par rétrocession des lots 4 et 6 du 86-88 rue de Turin.

**Monsieur le Maire** informe le Conseil Municipal que la commune se propose d'acquérir auprès du Service France Domaine, gérant la succession des biens vacants de Monsieur Antoine COTTALORDA, décédé à Nice le 23 janvier 1997, célibataire, les biens immobiliers dépendant de sa succession soit dans la construction en ruine située 86-88 rue de Turin cadastrée section E n°434 pour 22 ca et n°435 pour 21 ca.

L'état descriptif dressé dans un acte de Maître Lavirotte du 13 juillet 1983 publié le 23 août 1983, (vol. 252 n° 14) atteste de la présence du lot 4, soit une cave et du lot 6, soit une pièce.

Les biens ont été évalués à 6 000 € par le service des domaines. La commune est déjà propriétaire

- de l'ensemble du 90 rue de Turin section E n°433 pour 55 ca
- des parcelles E n°436 et n°437 pour 22 ca et 22 ca
- des lots n°2 et 8 de la section E n°434 et n°435 sus-visés

**Monsieur le Maire expose** que cette acquisition relève de l'utilité publique car cela permettrait d'effectuer les travaux d'urgence sécurisant la rue de Turin ainsi que les deux murs de refond dans les copropriétés attenantes à « la dent creuse » et d'en régler le coût en se substituant à la quote-part due par l'Etat concernant les 2 lots dont il s'agit.

### Vote

Pour: 18

Mme Sylvia Gossmann ne participe pas au vote.

10. Approbation du plan de formation.

Le plan de formation pour les années 2016/2017 a été présenté et approuvé par le Comité Technique (CT) et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) le 31 mars 2016.

**Monsieur le Maire** demande au Conseil Municipal de délibérer sur ce plan de formation qui constitue un élément indispensable à la qualité du travail fourni par les agents municipaux.

## Vote à l'unanimité

## 11. Informations diverses.

Concernant le Plan Local d'Urbanisme, **Monsieur le Maire** informe que, suite à l'appel d'offres lancé en début d'année et après l'analyse des offres des 4 candidats, c'est l'entreprise PB Consult qui a été retenue par la commission. La commune a été divisée en 16 secteurs représentant l'ensemble de son territoire. Un comité de pilotage a été constitué. Des réunions publiques seront organisées. L'élaboration du PLU devra être réalisée d'ici mars 2017.

Monsieur le Maire annonce également que la société Véolia a obtenu le lot 1 du marché lancé pour l'Eau et l'Assainissement de la Commune : ce lot porte sur le nettoyage des réservoirs, la sectorisation, l'hydrocurage et la recherche de fuites. Le lot 2 a été attribué à la société Nicolo : cette entreprise spécialisée s'occupera des petits travaux d'entretien des réseaux d'eau et d'assainissement.

**Monsieur le Maire** précise que la gestion de l'eau et de l'assainissement reste en **régie municipale**. Toute demande de travaux (branchement, entretien, maintenance, réparation,...) doit obligatoirement passer par le Service Technique de la commune.

Le règlement intérieur de l'Eau et l'Assainissement sera prochainement modifié.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur André IPERT Maire, remercie l'assemblée et clôture la séance à 22H00.

André IPERT

Maire de Breil sur Roya